



**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE,
SECONDAIRE ET TECHNIQUE**

Le Ministre

CALENDRIER SCOLAIRE 2024 - 2025

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Liste des abréviations/acronymes	3
Introduction	4
Calendrier scolaire 2024-2025	5
I. Activités relatives à la clôture de l'année scolaire 2023-2024	5
I.1. Dépôt des documents de fin de l'année scolaire 2023-2024	5
I.2. Assises de la Revue Annuelle des Performances	5
I.3. Congé du personnel administratif, technique et ouvrier des établissements d'enseignement	6
II. Activités préparatoires de la rentrée scolaire 2024 – 2025	6
III. Rentrée et clôture de l'année scolaire 2024– 2025	6
IV. Division de l'année scolaire 2024-2025.....	6
IV.1. Enseignement maternel	6
IV.2. Enseignement primaire	8
IV.3. Enseignement secondaire et technique	9
V. Jurys et épreuves de Fin des Cycles.....	10
V.1. Enseignement Primaire : Examen National de Fin d'Etudes Primaires (ENAFEP)	10
V.2. Enseignement Secondaire	10
V.2.1. Enseignement Secondaire Général : Test National de Sélection et d'Orientation Scolaire et Professionnelle (TENASOSP)	10
V.2.2. Enseignement Secondaire Cycle Court (JUNACYC)	10
V.2.3. Enseignement Secondaire Cycle Long : Examen d'Etat	10
VI. Jours fériés légaux	11
VII. Dispositions pratiques.....	11
VIII. Dispositions finales.....	14

LISTE DES ABREVIATIONS / ACRONYMES

ASBL	: Association Sans But Lucratif.
CABMIN	: Cabinet du Ministre.
CNC	: Centre National de Correction.
DAETP	: Direction de l'Administration de l'Enseignement Technique et Professionnel.
DASP	: Direction des Activités Sportives et Parascolaires.
DAS	: Direction de l'Administration Scolaire.
ENAFEP	: Examen National de Fin d'Etudes Primaires.
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo.
GAP	: Groupes d'Aide Psychopédagogique.
IGE	: Inspection Générale de l'Enseignement.
INSPOOL/PRIM	: Inspecteur Chef de Pool Primaire.
INSPOOL/SEC	: Inspecteur Chef de Pool Secondaire.
IPP	: Inspecteur Principal Provincial.
JUNACYC	: Jury National du Cycle Court.
MINEPSP	: Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.
MINEPST	: Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique.
PROVED	: Directeur de la Province Educationnelle.
SERNIE	: Service National d'Identification des Elèves.
SOUS-PROVED	: Chef de la Sous-Division Provinciale.
TENASOSP	: Test National de Sélection et d'Orientation Scolaire et Professionnelle.

INTRODUCTION

Le présent calendrier porte sur l'année scolaire 2024 – 2025 dont la rentrée est fixée au **lundi 02 septembre 2024** et la clôture au **mercredi 02 juillet 2025**.

Pour rappel, **le calendrier scolaire** est l'un des documents de référence des gestionnaires d'écoles, des inspecteurs d'enseignement, du personnel des établissements scolaires tant publics que privés agréés, des élèves ainsi que des partenaires éducatifs de l'Etat tel que stipulé à l'article 21 de la **Loi-Cadre n°14/004** du 11 février 2014 de **l'Enseignement National**.

Conformément aux dispositions de l'article 84 de la Loi-Cadre de l'Enseignement National, l'année scolaire 2024 – 2025 compte **191 jours ouvrables de classe** pour l'enseignement maternel et **222 jours ouvrables de classe** pour l'enseignement primaire, secondaire et technique, totalisant ainsi le minimum de 900 heures de présence effective à l'école, périodes de révision et d'examens comprises.

Les différentes dates des jurys et épreuves de fin des cycles ainsi que celles des stages professionnels pour les élèves-maîtres et les élèves des filières techniques, proposées par l'Inspection Générale de l'Enseignement (IGE), la Direction de l'Administration Scolaire (DAS) et la Direction de l'Administration de l'Enseignement Technique et Professionnel (DAETP), sont clairement déterminées conformément aux dispositions de **la Loi - Cadre de l'Enseignement National**.

Les jours fériés légaux, les congés de détente, les périodes des vacances et les périodes des examens scolaires sont aussi clairement fixés et quelques dispositions d'ordre pratique clôturent ce calendrier scolaire et en facilitent l'exécution.

Cet outil de travail, dont l'élaboration a toujours été soumise à un long processus participatif impliquant de nombreux acteurs et partenaires éducatifs du Ministère, est un produit consensuel, imposable à tous et dont l'application ne peut souffrir d'un quelconque dérapage.

CALENDRIER SCOLAIRE 2024 - 2025

I. ACTIVITES RELATIVES A LA CLOTURE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024.

I.1. Dépôt des documents de fin de l'année scolaire 2023-2024

❖ **Lundi 15 juillet 2024** : dépôt du palmarès, des rapports de fin de l'année scolaire 2023-2024 et de la Revue Annuelle des Performances de l'établissement aux bureaux gestionnaires de proximité de la manière suivante :

- **Etablissements publics non conventionnés d'enseignement :**
5 exemplaires destinés aux Proved, IPP, Sous-Proved, Inspecteur Chef de Pool et SERNIE ;
- **Etablissements publics conventionnés d'enseignement :**
8 exemplaires destinés aux Proved, IPP, Coordinateur Provincial, Sous-Proved, Coordinateur Diocésain, Communautaire ou Sous-Provincial, Inspecteur Chef de Pool, Conseiller Résident et SERNIE.
- **Etablissements privés agréés d'enseignement :**
7 exemplaires destinés aux Proved, IPP, Sous-Proved, Inspecteur Chef de Pool, Association des Promoteurs des écoles privées agréées, Promoteur et SERNIE.

❖ **Mardi 23 juillet 2024** : transmission de ces documents aux différents destinataires par les gestionnaires des bureaux de proximité et des rapports finals de la Revue Annuelle des Performances sous-provinciale à la Province éducationnelle par les Chefs de Sous-Divisions.

❖ **Lundi 12 août 2024** : transmission des rapports finals de la Revue Annuelle des Performances Provinciale au Secrétariat Général de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique par les Directeurs Provinciaux.

❖ **Lundi 26 août 2024** : transmission des rapports synthèses issus de l'exploitation des palmarès et des rapports de l'année scolaire à la hiérarchie du Ministère par les gestionnaires des bureaux provinciaux (Proved, IPP et Coordinateur Provincial).

I.2. Assises de la Revue Annuelle des Performances

Conformément à l'article 18 de l'Arrêté Ministériel n°MINEPST/CABMIN/054/2022 du 29/04/2022 portant organisation et fonctionnement de la Revue Annuelle des Performances, les dates de ces assises à tous les niveaux pour l'année scolaire 2024-2025 sont fixées de la manière suivante :

- Au niveau de l'Etablissement d'Enseignement : **jeudi 03 et vendredi 04 juillet 2025** inclus, soit **02 jours** ;
- Au niveau de la Sous-Province Educationnelle : du **jeudi 17 au samedi 19 juillet 2025** inclus, soit **03 jours** ;
- Au niveau de la Province Educationnelle : du **jeudi 07 au samedi 09 août 2025** inclus, soit **03 jours** ;
- Au niveau National : du **mercredi 27 au vendredi 29 août 2025** inclus, soit **03 jours**.

I.3. Congé du personnel administratif, technique et ouvrier des établissements d'enseignement :

- Du mardi 16 juillet au mardi 13 août 2024 inclus : soit 24 jours ;
- Mercredi 14 août 2024 : Reprise de service pour le personnel administratif, technique et ouvrier des établissements d'enseignement.

II. ACTIVITES PREPARATOIRES DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024 - 2025

- **Vendredi 02 août 2024** : réunions de vulgarisation des instructions officielles pour l'année scolaire 2024-2025 autour du Ministre Provincial ou du Proved, des gestionnaires provinciaux et sous-provinciaux d'établissements d'enseignement ;
- **Vendredi 16 août 2024** : réunion des gestionnaires sous-provinciaux avec les chefs d'établissement d'enseignement de leurs juridictions respectives ;
- **Périodes d'inscription gratuite (classes de recrutement) :**
 - Du lundi 08 au vendredi 12 juillet 2024 inclus, soit 05 jours (1^{ère} phase) ;
 - Du lundi 19 au samedi 24 août 2024 inclus, soit 06 jours (2^{ème} phase).
- **Jeudi 22 août 2024** : reprise de service pour le personnel enseignant ;
- **Mardi 27 et mercredi 28 août 2024** : affichage des listes définitives des élèves au niveau des établissements, par classe et en ordre alphabétique ;
- **Vendredi 30 et samedi 31 août 2024** : tenue des réunions pédagogiques de la rentrée scolaire dans les établissements pour tous les cycles d'enseignement.

III. RENTREE ET CLOTURE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025 POUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MATERNEL, PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE

- Rentrée scolaire 2024 - 2025 : lundi 02 septembre 2024.
- Clôture de l'année scolaire 2024 - 2025 : mercredi 02 juillet 2025.

IV. DIVISION DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025

IV.1. ENSEIGNEMENT MATERNEL

IV.1.1. Nombre de jours ouvrables : 191 jours, soit du lundi 02 septembre 2024 au mercredi 02 juillet 2025 inclus.

IV.1.2. Subdivision de l'Année Scolaire en Trimestres et en Périodes

IV.1.2.1. Premier Trimestre : du lundi 02 septembre au jeudi 19 décembre 2024 inclus, soit 78 jours.

1^{ère} Période

- Du lundi 02 septembre au mercredi 30 octobre 2024 inclus, soit **43 jours**.
- Samedi 09 novembre 2024 : prise de connaissance des cartes d'appréciation périodique des enfants par les parents.
- **Congé de détente du Premier Trimestre**
 - Du jeudi 31 octobre au samedi 02 novembre 2024 inclus, soit **03 jours**.
 - Lundi 04 novembre 2024 : reprise des activités.

2^{ème} Période

- Du lundi 04 novembre au jeudi 19 décembre 2024 inclus, soit **35 jours**.

a. Evaluation du niveau d'éveil des enfants

- Du vendredi 06 au vendredi 13 décembre 2024 inclus, soit **06 jours**.
- Jeudi 19 décembre 2024 : proclamation des résultats.

b. Vacances du Premier Trimestre

- Du vendredi 20 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025 inclus, soit **11 jours**.
- Lundi 06 janvier 2025 : reprise des activités.

IV.1.2.2. Deuxième Trimestre : du lundi 06 janvier au vendredi 04 avril 2025 inclus, soit 62 jours.**3^{ème} Période**

- Du lundi 06 janvier au mercredi 12 février 2025 inclus, soit **26 jours**.
- Samedi 22 février 2025 : prise de connaissance des cartes d'appréciation périodique des enfants par les parents.
- **Congé de détente du Deuxième Trimestre**
 - Du jeudi 13 au samedi 15 février 2025 inclus, soit **03 jours**.
 - Lundi 17 février 2025 : reprise des activités.

4^{ème} Période

- Du lundi 17 février au vendredi 04 avril 2025 inclus, soit **36 jours**.
- a. Evaluation du niveau d'éveil des enfants :**
 - Du vendredi 21 au vendredi 28 mars 2025 inclus, soit **06 jours**.
 - Vendredi 04 avril 2025 : proclamation des résultats.
- b. Vacances du Deuxième Trimestre :**
 - Du lundi 07 au samedi 19 avril 2025 inclus, soit **12 jours**.
 - Lundi 21 avril 2025 : reprise des activités.

IV.1.2.3. Troisième Trimestre : du lundi 21 avril au mercredi 02 juillet 2025 inclus, soit 51 jours.**5^{ème} Période**

- Du lundi 21 avril au mardi 27 mai 2025 inclus, soit **25 jours**.
- Samedi 07 juin 2025 : prise de connaissance des cartes d'appréciation périodique des enfants par les parents.

6^{ème} Période

- Du mercredi 28 mai au mercredi 02 juillet 2025 inclus, soit **26 jours**.
- a. Evaluation du niveau d'éveil des enfants**
 - Du vendredi 13 au vendredi 20 juin 2025 inclus, soit **06 jours**.
- b. Clôture de l'année scolaire 2024-2025**
 - **Mercredi 02 juillet 2025** : proclamation des résultats du niveau d'éveil des enfants, remise des bulletins et des certificats de fin du cycle maternel.

IV.1.3. Dispositions particulières à l'enseignement maternel

- a. Les activités pour les enfants du cycle maternel se déroulent du lundi au vendredi (Cfr. horaire hebdomadaire) ;
- b. Le samedi de chaque semaine est réservé aux activités pédagogiques :
 - réparation et/ou fabrication du matériel didactique ;
 - formation des éducateurs et éducatrices ;
 - réunions pédagogiques.
- c. Les samedis réservés à la prise de connaissance des cartes d'appréciation périodique des enfants par les parents et à la proclamation des résultats de l'évaluation du niveau d'éveil des enfants sont des jours ouvrables ;
- d. Les espaces communautaires d'éveil et les classes pré-primaires sont concernés par ce Calendrier Scolaire de l'enseignement maternel.

IV.2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

IV.2.1. Nombre de jours ouvrables : 222 jours, soit du lundi 02 septembre 2024 au mercredi 02 juillet 2025 inclus.

IV.2.2. Subdivision de l'Année Scolaire en Trimestres et en Périodes

IV.2.2.1. Premier Trimestre : du lundi 02 septembre au jeudi 19 décembre 2024 inclus : soit 91 jours.

1^{ère} Période

- Du lundi 02 septembre au mercredi 30 octobre 2024 inclus, soit **51 jours**.
- Samedi 09 novembre 2024 : communication des points aux parents.

Congé de détente du Premier Trimestre

- Du jeudi 31 octobre au samedi 02 novembre 2024 inclus, soit **03 jours**.
- Lundi 04 novembre 2024 : reprise des cours.

2^{ème} Période

Du lundi 04 novembre au jeudi 19 décembre 2024 inclus, soit **40 jours**.

a. Examens du Premier Trimestre

- Du vendredi 06 au vendredi 13 décembre 2024 inclus, soit **07 jours**.
- Jeudi 19 décembre 2024 : proclamation des résultats.

b. Vacances du Premier Trimestre

- Du vendredi 20 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025 inclus, soit **11 jours**.
- Lundi 06 janvier 2025 : reprise des cours.

IV.2.2.2. Deuxième Trimestre : du lundi 06 janvier au vendredi 04 avril 2025 inclus, soit 72 jours.

3^{ème} Période

- Du lundi 06 janvier au mercredi 12 février 2025 inclus, soit **31 jours**.
- Samedi 22 février 2025 : communication des points aux parents.

Congé de détente du deuxième Trimestre :

- Du jeudi 13 au samedi 15 février 2025 inclus, soit **03 jours**.
- Lundi 17 février 2025 : reprise des cours.

4^{ème} Période

Du lundi 17 février au vendredi 04 avril 2025 inclus, soit **41 jours**.

a. Examens du Deuxième Trimestre

- Du vendredi 21 au vendredi 28 mars 2025 inclus, soit **07 jours**.
- Vendredi 04 avril 2025 : proclamation des résultats.

b. Vacances du Deuxième Trimestre

- Du lundi 07 au samedi 19 avril 2025 inclus, soit **12 jours**.
- Lundi 21 avril 2025 : reprise des cours.

IV.2.2.3. Troisième Trimestre : du lundi 21 avril au mercredi 02 juillet 2025 inclus, soit 59 jours.**5^{ème} Période**

- Du lundi 21 avril au mardi 27 mai 2025 inclus, soit **29 jours**.
- Samedi 07 juin 2025 : communication des points aux parents.

6^{ème} Période

- Du mercredi 28 mai au mercredi 02 juillet 2025 inclus, soit **30 jours**.

c. Examens du troisième Trimestre

- Du vendredi 13 au vendredi 20 juin 2025 inclus, soit **07 jours**.

d. Clôture de l'année scolaire 2024-2025

Mercredi 02 juillet 2025 : proclamation des résultats des examens, remise des bulletins et des certificats de fin du cycle primaire.

IV.3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE

IV.3.1. Nombre de jours ouvrables : 222 jours, soit du lundi 02 septembre 2024 au mercredi 02 juillet 2025 inclus.

IV.3.2. Subdivision de l'Année Scolaire en Semestres et en Périodes

IV.3.2.1. Premier Semestre : du lundi 02 septembre 2024 au mercredi 12 février 2025 inclus, soit 122 jours.

1^{ère} Période

- Du lundi 02 septembre au mercredi 30 octobre 2024 inclus, soit **51 jours** ;
- Samedi 09 novembre 2024 : communication des points aux parents.

1^{er} Congé de détente du premier semestre

- Du jeudi 31 octobre au samedi 02 novembre 2024 inclus, soit **03 jours** ;
- Lundi 04 novembre 2024 : reprise des cours.

2^{ème} Période

Du lundi 04 novembre 2024 au mercredi 12 février 2025 inclus, soit **71 jours**.

a. Examens du Premier Semestre

- Du mardi 04 au mercredi 12 février 2025 inclus, soit **08 jours** ;
- Samedi 22 février 2025 : communication des points aux parents.

b. Vacances du Premier Semestre

- Du vendredi 20 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025 inclus : soit **11 jours** ;
- Lundi 06 janvier 2025 : reprise des cours.

c. **2^{ème} Congé de détente du premier semestre :**

- Du jeudi 13 au samedi 15 février 2025 inclus, soit **03 jours**.
- Lundi 17 février 2025 : reprise des cours.

IV.3.2.2. Deuxième Semestre : du lundi 17 février au mercredi 02 juillet 2025 inclus, soit **100 jours**.

3^{ème} Période

- Du lundi 17 février au vendredi 04 avril 2025 inclus, soit **41 jours**.
- Samedi 26 avril 2025 : communication des points aux parents.

Vacances du Deuxième Semestre

- Du lundi 07 au samedi 19 avril 2025 inclus, soit **12 jours**.
- Lundi 21 avril 2025 : reprise des cours.

4^{ème} Période

Du lundi 21 avril au mercredi 02 juillet 2025 inclus, soit **59 jours** ;

a. Examens du Deuxième Semestre

- Du mercredi 28 mai au vendredi 06 juin 2025 inclus, soit **08 jours** ;
- Vendredi 13 juin 2025 : 1^{ère} délibération ;
- Examens de repêchage : mardi 17 et mercredi 18 juin 2025 inclus, soit **02 jours** ;
- Vendredi 20 juin 2025 : 2^{ème} délibération.

b. Clôture de l'année scolaire 2024-2025

- Mercredi 02 juillet 2025 : cérémonie officielle de proclamation des résultats des examens, remise des bulletins, des brevets de fin du cycle secondaire général, des diplômes d'aptitude professionnelle des cycles professionnels.

V. JURYS ET EPREUVES DE FIN DES CYCLES

V.1. Enseignement Primaire

- Examen National de Fin d'Etudes Primaires (ENAFEP) : lundi 02 et mardi 03 juin 2025.

V.2. Enseignement Secondaire

V.2.1. Enseignement Secondaire Général

- Test National de Sélection et d'Orientation Scolaire et Professionnelle (TENASOSP) : **jeudi 12 et vendredi 13 juin 2025**

V.2.2. Enseignement Secondaire Cycle Court.

V.2.2.1. Epreuves hors session

- Rédaction : **lundi 05 mai 2025** ;
- Epreuves traditionnelles des options techniques : **mardi 06 mai 2025** ;
- Pratique professionnelle : **du lundi 12 au lundi 19 mai 2025 inclus ; soit 06 jours**.

V.2.2.2. Epreuves de la Session Ordinaire : du lundi 23 au jeudi 26 juin 2025 inclus, soit 04 Jours.

V.2.3. Enseignement Secondaire Cycle Long : Examen d'Etat.

V.2.3.1. Epreuve préliminaire : Samedi 15 février 2025

V.2.3.2. Epreuves hors session :

- a. Dissertation : **lundi 05 mai 2025** ;
- b. Epreuves traditionnelles des options techniques : **mardi 06 mai 2025** ;
- c. Epreuves orales de français : **du mercredi 07 au samedi 10 mai 2025** inclus ; soit **4 jours** ;
- d. Epreuves de pratique professionnelle : **du lundi 12 au lundi 19 mai 2025** inclus ; soit **6 jours**.

V.2.4. Transmission des copies des épreuves traditionnelles des options techniques au Centre National de Correction (C.N.C) : **mardi 20 mai 2025**

V.2.5. Epreuves de la Session Ordinaire : **du lundi 23 au jeudi 26 juin 2025** inclus, soit **04 jours**.

VI. JOURS FERIES LEGAUX

- Mercredi 25 décembre 2024: Fête de la Nativité ;
- Mercredi 1^{er} janvier 2025 : Fête de Nouvel An ;
- Samedi 04 janvier 2025 : Martyrs de l'Indépendance ;
- Jeudi 16 janvier 2025 : Anniversaire de la mort du Président Laurent Désiré KABILA ;
- Vendredi 17 janvier 2025 : Anniversaire de la mort du Premier Ministre Patrice Emery LUMUMBA ;
- Dimanche 06 avril 2025 : Journée du Combat de Simon KIMBANGU et de la Conscience Africaine ;
- Jeudi 1^{er} mai 2025 : Fête du Travail ;
- Samedi 17 mai 2025 : Journée des FARDC ;
- Lundi 30 juin 2025 : Fête de l'Indépendance ;
- Vendredi 1^{er} août 2025 : Fête des Parents.

VII. DISPOSITIONS PRATIQUES

VII.1. Respect du calendrier scolaire

Conformément à la Note Circulaire N°MINEPSP/CABMIN/001/ 01409/91 du 25 juin 1991 relative à l'adaptation du calendrier scolaire, les Directeurs Provinciaux de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique doivent communiquer par écrit au Secrétaire Général à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, deux semaines après constat de la nécessité, **les réaménagements éventuels** à apporter au calendrier scolaire 2024– 2025 suite aux situations d'urgence (calamités naturelles, mouvements migratoires, aléas politiques, conflits communautaires etc.)

Dans ce même ordre d'idées, il est rappelé à tous que **toute activité non prévue au calendrier scolaire** doit être préalablement autorisée par le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique à condition qu'elle ne perturbe pas le nombre de jours ouvrables prévus.

En outre, aucune structure extérieure ne peut organiser des activités dans les établissements d'enseignement tant publics que privés agréés sans l'aval préalable du Ministre ou de ses représentants en province.

VII.2. Dans l'obligation de garantir à tous les enfants l'égalité des chances à la formation, il est strictement interdit de refuser l'accès en classe aux élèves en difficultés de paiement des frais de scolarité. Tous les élèves doivent accomplir effectivement le nombre des jours prévus dans le calendrier scolaire 2024-2025, soit 191 jours à l'enseignement maternel, 222 jours pour les cycles primaire, secondaire et technique.

VII.3. Interdiction de cérémonie de collation : Conformément à la note circulaire n°MINEPST/CABMIN/002/2023 du 08/07/2023, il est strictement interdit d'organiser la cérémonie de collation des grades en faveur des finalistes du cycle maternel.

Cette cérémonie est exclusivement réservée aux récipiendaires du niveau supérieur et universitaire.

VII.4 Uniforme scolaire : Le port de l'uniforme scolaire couleur bleu blanc est obligatoire pour tous les élèves durant toute l'année scolaire. Cependant, il est strictement interdit de procéder à la vente, par contrainte, des uniformes (bleu blanc) et des pagnes avec logo des ASBL et autres supports à l'école. Il revient à chaque parent de s'en procurer librement sur le marché.

VII.5. Rapports de la rentrée scolaire 2024-2025

- Jeudi 03 octobre 2024 : **Transmission des rapports de la rentrée scolaire 2024-2025** par les chefs d'établissement d'enseignement aux bureaux gestionnaires de proximité ;
- Pour les établissements publics non conventionnés d'enseignement :
5 exemplaires ;
- Pour les établissements publics conventionnés d'enseignement :
8 exemplaires ;
- Pour les établissements privés agréés d'enseignement : **7 exemplaires ;**
- Lundi 14 octobre 2024 : transmission de ces rapports aux différents destinataires par les gestionnaires des bureaux de proximité ;
- Jeudi 14 novembre 2024 : transmission des synthèses issues de l'exploitation desdits rapports à la hiérarchie du Ministère par les gestionnaires des bureaux provinciaux (Proved, IPP et Coordinateur Provincial).

VII.6. Stages professionnels (Obligatoires à tous les élèves finalistes)

- **Des élèves-maîtres**

Conformément au Programme National de Formation Psychopédagogique de la Section Pédagogique, le stage sera effectué dans les établissements d'enseignement primaire du lundi 17 février au samedi 22 mars 2025, soit **30 jours ouvrables** et ce, de la manière suivante :

- **Phase passive** : du lundi 17 février au samedi 22 février 2025 inclus, soit **06 jours ;**
- **Phase active** : du lundi 24 février au samedi 22 mars 2025 inclus, soit **24 jours.**

Les élèves-maîtres seront suivis par les Professeurs de pratique professionnelle, le Chef d'établissement scolaire, l'Inspecteur du Primaire de l'entité et l'Inspecteur du Secondaire chargé de la Pédagogie.

A la fin du stage professionnel, chaque élève-maître devra rédiger un rapport en quatre exemplaires dont un exemplaire sera déposé à la Direction de son

école, deux autres seront déposés aux Pool Primaire et Pool Secondaire de son entité par le chef d'établissement scolaire et le quatrième pour lui-même.

• **Des élèves des filières techniques**

Pour les filières techniques, le stage pour les niveaux 1, 2 et 3 s'effectue durant quinze jours au premier semestre **du jeudi 02 janvier au mardi 21 janvier 2025** et les quinze autres jours pendant le second semestre **du mercredi 19 mars au vendredi 04 avril 2025**, soit **30 jours ouvrables**.

Pour le niveau 4, le stage s'effectue en 1 mois continu **du lundi 17 février au jeudi 28 mars 2025**, soit **30 jours ouvrables**.

Pour le cycle professionnel, le stage s'effectue en 1 mois continu **du lundi 17 février au jeudi 28 mars 2025**, soit **30 jours ouvrables**.

Ces stages se terminent par un **rapport de stage** rédigé par l'élève et déposé à la direction de l'école dans un délai d'une semaine. Après le dépôt, le Chef d'établissement le transmettra aux bureaux du Sous-Proved et de l'Inspool.

VII.7. Réunion annuelle d'évaluation des activités de l'Inspection Générale.

Conformément à l'Ordonnance n°91-231 du 15 Août 1991 portant règlement d'administration du corps des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel spécialement, en son annexe 1, en rapport avec les fonctions de l'Inspecteur Général, Chef de Corps, la réunion annuelle d'évaluation des activités de l'Inspection Générale regroupant les Inspecteurs Généraux adjoints et tous les Inspecteurs Principaux Provinciaux aura lieu à Kinshasa. Les dates de cette réunion seront fixées par une note circulaire du Secrétaire Général, sur proposition de l'Inspecteur Général de l'Enseignement.

VII.8. Assemblées Générales des Parents

Dimanche 06 octobre 2024, Dimanche 09 février 2025 et Dimanche

11 mai 2025 : ces trois assemblées générales ordinaires sont organisées, sous la conduite du Président du Comité Scolaire des Parents d'élèves et en présence d'un représentant de l'Etat, conformément à l'article 7 de l'Arrêté Ministériel N°MINEPSP/CABMIN/1606/2018 du 21/05/2018 portant organisation et fonctionnement des comités de parents d'élèves.

Une session extraordinaire peut être convoquée mais dans le respect des prescrits de l'article 8 de l'Arrêté Ministériel susmentionné.

Les procès-verbaux desdites rencontres seront transmis par les Chefs d'établissement scolaire à la hiérarchie, pour exploitation, une semaine après la tenue respective de celles-ci.

VII.9. Comité des élèves

Le lundi 07 octobre 2024, élection dudit comité au sein des établissements scolaires conformément à l'Arrêté Ministériel N°MINEPSP/CABMIN/0310/2008 du 24 septembre 2008, instituant le **Comité des Elèves** au sein des établissements publics et privés agréés d'enseignement primaire, secondaire et technique.

VII.10. Activités sportives et parascolaires

Le calendrier des activités sportives et parascolaires est fixé par une note circulaire du Secrétaire Général à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique sur proposition de la Direction des Activités Sportives et Parascolaires « DASP ».

VII.11. Salut au drapeau

Conformément à la note circulaire n°MINEPST/CABMIN/SG/80/2200/2022 du 31 octobre 2022 relative à l'exécution de l'hymne national dans tous les établissements d'enseignement, le rite solennel du salut au drapeau se déroule de la manière suivante :

- La levée des couleurs nationales se fait chaque jour ouvrable de la semaine et ce, de 07h15' à 7h25' pour ceux de l'avant-midi et de 12h15' à 12h25' pour ceux de l'après-midi ;
- Chaque premier jour ouvrable de la semaine, le Chef d'établissement tient une causerie morale sur un thème d'actualité ou sur un thème propre aux réalités du milieu directement après la levée des couleurs nationales.

VII.12. Assainissement des milieux scolaires

Conformément à la note n°MINEPST/CABMIN/KJJ/JMK/2302/2022 du 17 novembre 2022 relative à l'assainissement des milieux scolaires, la pratique du SALONGO s'effectue chaque samedi.

Cette activité consiste à :

- L'entretien et le nettoyage de tous les locaux de classe et les toilettes ;
- L'aménagement de bancs et le nettoyage de tout autre matériel utile aux enseignements et apprentissages ;
- L'entretien de la cour et du jardin scolaire.

VII.13. Accompagnement psychopédagogique et soutien psychosocial

Dans le cadre de la lutte contre l'inadaptation et la déperdition scolaires, les établissements scolaires s'organisent au mois d'octobre pour l'installation des Groupes d'Aide Psychopédagogique (GAP) afin de réaliser les activités de guidance et de counseling en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

VII.14. Les grandes journées,

Il s'agit des journées suivantes :

- **Samedi 05 octobre 2024** : Journée Mondiale des Enseignants ;
- **Jeudi 31 octobre 2024** : Journée des Statistiques Scolaires ;
- **Mardi 03 décembre 2024** : Journée Internationale des personnes vivant avec handicap ;
- **Jeudi 05 décembre 2024** : Journée Internationale de l'Arbre ;
- **Mercredi 30 avril 2025** : Journée de l'Enseignement National.

Pour chacune de ces journées, des activités spécifiques seront organisées au niveau des établissements d'enseignement et/ou des bureaux gestionnaires de proximité, par les acteurs et partenaires éducatifs, dans le respect de la thématique de la journée.

VII.15. Rentrée scolaire 2025 – 2026

La rentrée scolaire 2025 – 2026 aura lieu **le lundi 1^{er} septembre 2025**.

VIII. DISPOSITIONS FINALES

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique est chargé de l'exécution du présent calendrier scolaire.

Fait à Kinshasa, le

08 MAI 2024

Professeur Tony MWABA KAZADI